Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201362-20251223-DL2506011-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE LOUDEAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE – JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Convocation
Date : 12/12/2025
Affichée le : 12/12/2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : **29**
Étaient présents : 24
Pouvoirs : 5
Étaient absents excusés : 5
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2506011

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Evelyne BOSCHER, Philippe PRESSE, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Luc BLANCHARD, Adjoints. MM. et MMES Jacques GLORY, Henri DUROS, Odile LE STRAT, Jacques MASSE, Régine PASCO, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Guy GAUTIER, Anne PERRIER, Carole BIZET, Rozenn BOUGEARD, Rodolphe LE BRETON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Marylise BESNARD, Yannick RUELLAND conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Rozenn BOUGEARD.**

ABSENTS EXCUSES :
Joël FERRON donne procuration à Odile LE STRAT,
Sylvie SOHIER DUPRE donne procuration à Valérie VIDELO-RUFFAULT
Daniel COGUIC donne procuration à Jacques GLORY,
Isabelle MACE donne procuration à Régine PASCO,
Monique BONIN donne procuration à Joël HUBY.

FINANCES

DSIL 2026 : Sollicitation de financements - état des ouvrages d'art et plan de financement des travaux

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le bureau d'études de la Ville a alerté quant à la dégradation de 6 ouvrages d'art, conduisant jusqu'à des fermetures de route pour la sécurité des usagers.

Les ouvrages en question sont :

Pont 1	Pont à Truguez - Rénovation complète
Pont 2	Pont à La Tourelle - Rénovation complète
Pont 3	Pont au Pré Rouxel - Rénovation complète
Pont 4	Pont à La Ville Léo - Rénovation du parapet maçonné
Pont 5	Pont aux Bots - Rénovation du garde-corps métallique
Pont 6	Pont au Grand Mesnil - Renforcement de l'ouvrage (dalle de répartition)

Le plan de financement serait le suivant :

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201362-20251223-DL2506011-DE

Emplois HT		Ressources		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Dépenses éligibles	***159 100.00***	**Fonds propres (1)**	***59 470.00***	***20.00***
TRAVAUX :		Autofinancement	29 735.00	10.00
Pont 1 – Truguez	85 000.00			
Pont 2 – La Tourelle	20 500.00	Emprunt	29 735.00	10.00
Pont 3 – Pré Rouxel	40 000.00			
Pont 4 – La Ville Léo	3 100.00			
Pont 5 – Bots	5 500.00			
Pont 6 – Grand Mesnil	5 000.00			
Dépenses non éligibles	**27 650.00**			
HONORAIRES ET MISSIONS				
Honoraires MOE externe pont 1,2,3	27 300.00			
Publicité marché	350.00			
		Aides publiques sur dépenses éligibles (2)	***127 280.00***	***80.00***
		DSIL 2026	127 280.00	80.00
		Total autres concours (3)	**0.00**	***0.00***
Total	**186 750.00**	**Total (1 + 2 + 3)**	**186 750.00**	**100.00**

Arès en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *Approuve le programme de travaux,*
- *Approuve l'enveloppe financière des travaux,*
- *Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL 2026 (mise aux normes et sécurisation des équipements publics) à hauteur de 80 % du montant H.T. des travaux,*
- *Autorise le lancement d'une consultation pour les marchés de travaux en conformité avec les règles de la commande publique,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement en cas de contribution moindre d'un co-financeur public, la Commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles de participation minimale du maître d'ouvrage.*

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 23 DEC. 2025

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 23 DEC. 2025

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Rozenn BOUGEARD